

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 16 décembre 2020
Arrêté portant permis de stationnement
Livraison route de Saïx

2020 / page 60

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise INTER-METAL en date du 11 décembre 2020 qui souhaite effectuer la livraison de mobilier suite à des travaux d'aménagement de la pharmacie de Viviers-lès-Montagnes en occupant temporairement le domaine public 12 route de Saïx ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Le Maire de VIVIERS LES MONTAGNES (Tarn),

A R R E T E

Article 1 : Les **mardi 12 et mercredi 13 janvier 2021 de 8H à 11H**, l'entreprise INTER-METAL est autorisée à procéder au déchargement du mobilier de la pharmacie située 12 route de Saïx.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

La circulation sera réduite à une voie et réglée par alternat par feux tricolores à cycle fixe, par panneaux B 15 et C 18, ou par signaux manuels K 10, pour permettre le déchargement du mobilier

Article 3 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : L'entreprise INTER-METAL est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie et M. le policier intercommunal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite au service des routes du Département du Tarn ainsi qu'à l'intéressé.

Le Maire,

Alain VEUILLET